

Le label Pays Gourmand

Créer et développer un label pour dynamiser l'utilisation de produits locaux dans les restaurants du territoire.

Contexte

Le Pays A3V et le Pays SUD sont des territoires dont l'économie repose en grande partie sur l'agriculture et le tourisme. Bien que possédant une identité culinaire assez forte (territoire provençal, de montagne, proximité de l'Italie...), le constat a été fait d'un manque de qualité global chez les restaurateurs de ces territoires. Parallèlement, il a été constaté que très peu de restaurateurs utilisaient des produits locaux, bien que l'agriculture locale soit diversifiée.

Objectifs visés

Le label « Pays gourmand » vise à :

- Améliorer l'image de la restauration locale en répondant mieux aux attentes des clientèles (découverte des produits locaux, meilleur rapport qualité/prix),
- Développer et promouvoir la culture culinaire locale par la valorisation des savoir-faire détenus par les restaurateurs, producteurs et artisans des métiers de bouche,
- Encourager les partenariats entre producteurs et restaurateurs du territoire permettant de valoriser l'agriculture et l'artisanat du territoire en créant de nouveaux débouchés pour les producteurs.

Présentation résumée

Afin d'accompagner les restaurateurs vers une montée en qualité de leurs prestations avec notamment l'intégration de produits locaux, chacun de ces deux territoires a initié des actions d'animation qu'ils ont ensuite mutualisées.

Après un travail de recherche sur la gastronomie locale et l'édition de fiches recette, le Pays A3V a créé en 2010 le label Pays Gourmand, comprenant une charte déposée et un logo. Ce label est attribué à des restaurateurs proposant au moins un plat composé majoritairement de produits du terroir. Le label est valorisé auprès des clients par différents outils de communication (plaquette, site internet, évènementiel). Le renforcement des liens entre producteurs et restaurateurs passe par l'organisation de rencontres, de formations, l'édition d'un catalogue.

Parallèlement, depuis 2013, le Comité de bassin d'emploi Emergence organise, en partenariat avec les chambres d'agriculture 04 et 05, une semaine de l'assiette locale sur le territoire du Pays SUD. Cet évènement a pour objectif de sensibiliser les restaurateurs et leur clientèle à la consommation locale. Les restaurateurs sont invités à servir pendant une semaine un plat composé exclusivement de produits issus des exploitations agricoles du territoire. De nombreux outils de communication mettent en valeur l'évènement et les restaurateurs impliqués.

Depuis 2013, le Pays SUD et le Pays A3V ont décidé de mutualiser leurs expériences afin d'étendre et d'enrichir le label Pays Gourmand.

Thème : circuits courts alimentaires

Sous-thème : tourisme, valorisation locale,

Territoire

Pays SUD (Serre-Ponçon Ubaye Durance) et Pays A3V (Asses Verdon Vaire Var)

Types de bénéficiaires

Restaurateurs et producteurs

Coût du projet

Montant total :

Etat :

Conseil régional :

Autofinancement :

Programme/axe / mesure

FEADER - Programme Leader (action classique et action de coopération)

Dates du projet

Lancement du label sur le Pays A3V : 2010

Extension du label sur le Pays SUD : 2013

Extension du label sur le Pays Dignois : 2014



Résultats

Début 2014, le label Pays Gourmand compte plus d'une 50ne de restaurateurs engagés (25 dans le Pays A3V, 15 dans le Pays SUD et 15 dans le Pays Dignois) avec pas moins de 60 producteurs fournisseurs. Le Pays Dignois a intégré récemment la démarche, en février 2014.

Points d'intérêts

Au-delà du label, la démarche Pays Gourmand est un véritable outil d'animation du territoire, permettant la mise en lien des producteurs et des restaurateurs, ainsi qu'une montée en compétence des restaurateurs.

Enseignements

La mutualisation des expériences des 2 Pays à travers un projet de coopération Leader a permis un gain de temps considérable. En effet, le Pays SUD cherchait à mettre en place un label sur son territoire. Le choix d'étendre le label Pays Gourmand sur leur territoire leur permis un gain de temps considérable en s'appuyant sur l'expérience et les outils déjà élaborés par le Pays A3V. Dans le même temps, cette extension territoriale permet de donner une plus grande visibilité au label et de l'assoir dans le paysage.

La mise en place, le développement et l'animation de la démarche « label Pays Gourmand » ont pour le moment été financé par des fonds publics, notamment le programme LEADER. Bien que la nécessité d'une animation pour la promotion et le développement du label ne fasse aucun doute, se pose tout de même la question de son financement à long terme. Les producteurs et restaurateurs adhérant au label pourraient-ils financer à 100% l'animation ? Sur quel modèle économique pourrait reposer ce label ?

Pour en savoir plus

Contacts

CBE Emergence

Marion BARBARIN, mbarbarin@cbe-emergence.com, 04 92 81 16 92

Pays A3V

Olivia D'HAENE, paysgourmand@pays-a3v.net, 04 92 73 12 97

Langue des contacts : Français, anglais

Site : <http://paysgourmand.com/>



Rédacteur de la fiche :

julia.frezel@reseaururalpaca.fr

Date de rédaction : 10/06/2014

Le Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur est cofinancé par l'Etat, la Région et l'Union européenne. Il s'inscrit dans le Réseau rural européen.

